

Le réseau des bibliothèques est opérationnel

Bretagne romantique — Le réseau des bibliothèques fonctionne depuis deux ans environ. Lui aussi s'est adapté à la situation sanitaire.

Ouest-France
Vendredi 13 novembre 2020

Actuellement, le réseau regroupe douze des quatorze bibliothèques du territoire : Bonnemain, Lanhélin, Saint-Pierre, Meillac, Pleugueneuc-Plesder, Saint-Domineuc, Québriac, Tinténiac, La Baussaine, Saint-Thual, Hédé-Bazouges et Dingé. Deux sont restées en dehors : Combourg et La Chapelle-aux-Filtzméens. Huit communes, sans bibliothèque, avaient décidé de créer un point relais. Ce sont : Trévérien, Trimer, Cardroc, Saint-Briec-des-Iffs, Lanrigan, Tressé. Lourmais a décidé de quitter le réseau au 1^{er} janvier 2021. Les cinq dernières communes du territoire n'en ont pas.

55 000 documents

Ce réseau permet aux 4 500 adhérents de bénéficier du fonds commun à toutes les bibliothèques : livres, BD, revues, CD, DVD... Plus de 55 000 documents au total. Les réservations se font sur le portail auquel on peut accéder à partir du site de la CCBR (bretagneromantique.fr). On réserve, on est prévenu quand la commande est prête, on prend rendez-vous (sauf pour Tinténiac), on vient chercher (pour cela il faut cocher la deuxième case sur l'attestation de déplacement dérogatoire).

Il est également possible de réserver auprès des bibliothèques par téléphone ou par courriel. Le retrait se fait à l'accueil ou sur le seuil selon les



Le territoire est riche de bibliothèques. Ici, celle de La Baussaine.

Photo :

bibliothèques. « Dans tous les cas, le public n'accède pas aux rayonnages » explique Béatrice Harau, coordinatrice.

Autre avantage, avec la navette, un document de Bonnemain, par exemple, peut être apporté à la bibliothèque de La Baussaine : « La navette fonctionne très bien » sourit Béatrice Harau. Tous les points relais sont fermés actuellement, « c'est très com-

pliqué, il faut se rediriger vers la bibliothèque la plus proche ».

Autre gros avantage, c'est l'accès à toutes les ressources numériques, notamment en films et musique. Il faut, évidemment, être à jour de sa cotisation valable un an, de date à date. Pour les habitants des communes adhérentes, c'est gratuit pour les enfants et 10 € pour les adultes.

Depuis le second confinement, la

fréquentation sur le portail est en très forte hausse. Par rapport à la même période de l'an dernier, les réservations en ligne sont multipliées par plus de quatre. « Je souhaite la continuité de la mise en place de ce service », explique Jérémy Loisel, nouveau vice-président à la culture. Il ne faut pas tout refermer, comme cela s'est fait après le premier confinement ».